

RÉSOLUTION GÉNÉRALE DU XXXIV^e CONGRÈS

Le SNCTA achève son XXXIV^e Congrès de Lille après une semaine de débats profonds et structurants.

Le monde de l'aérien laisse la crise sanitaire et économique derrière lui, faisant place, dans le contexte de forte reprise du trafic, à l'ouverture de négociations protocolaires devant projeter la profession vers l'avenir. Si les enjeux de la navigation aérienne sont forts, le SNCTA confirme que les attentes de la profession sont immenses.

En matière de retraites le SNCTA affirme son attachement à une limite d'âge fixée à 59 ans pour tous les contrôleurs. Sur ce sujet, la priorité des discussions protocolaires doit être d'aboutir à l'amélioration du trop faible taux de remplacement actuel.

La mobilité est une préoccupation majeure. Le SNCTA défend le maintien de deux campagnes de mobilité par an.

Face à une inflation toujours aussi importante, le SNCTA renouvelle son engagement à maintenir le pouvoir d'achat des contrôleurs aériens français. À ce titre, le SNCTA revendique la mise en place de négociations annuelles obligatoires fondées sur les mécanismes prévus par les plans de performance européens.

Les organisations du travail dans les différents centres ont vocation à s'harmoniser pour garantir cohésion, équité et une meilleure gestion de la fatigue en particulier la nuit.

En l'absence d'une feuille de route sociale et d'une évolution vers un corps unique de contrôleurs, le projet de la DSNA en matière de maillage territorial ne pourra qu'être voué à l'échec (voir communiqué du Congrès).

Le SNCTA dénonce l'application chaotique du service minimum en cas de grève et ses multiples dérives quant au nombre d'astreints qui mettent en évidence un système à bout de souffle. Alors que les Pouvoirs publics annoncent des discussions, le Congrès réaffirme à l'unanimité le caractère fondamental de ce droit constitutionnel.

Fort de sa représentativité historique suite aux dernières élections professionnelles et nourri des débats de ce Congrès, le SNCTA en ressort plus uni et déterminé que jamais dans sa défense de la profession.

Adoptée à l'unanimité